

**LA GOURMANDISE DE MERU**

11 RUE MOUFLETTE

60110 MERU

**BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT**

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

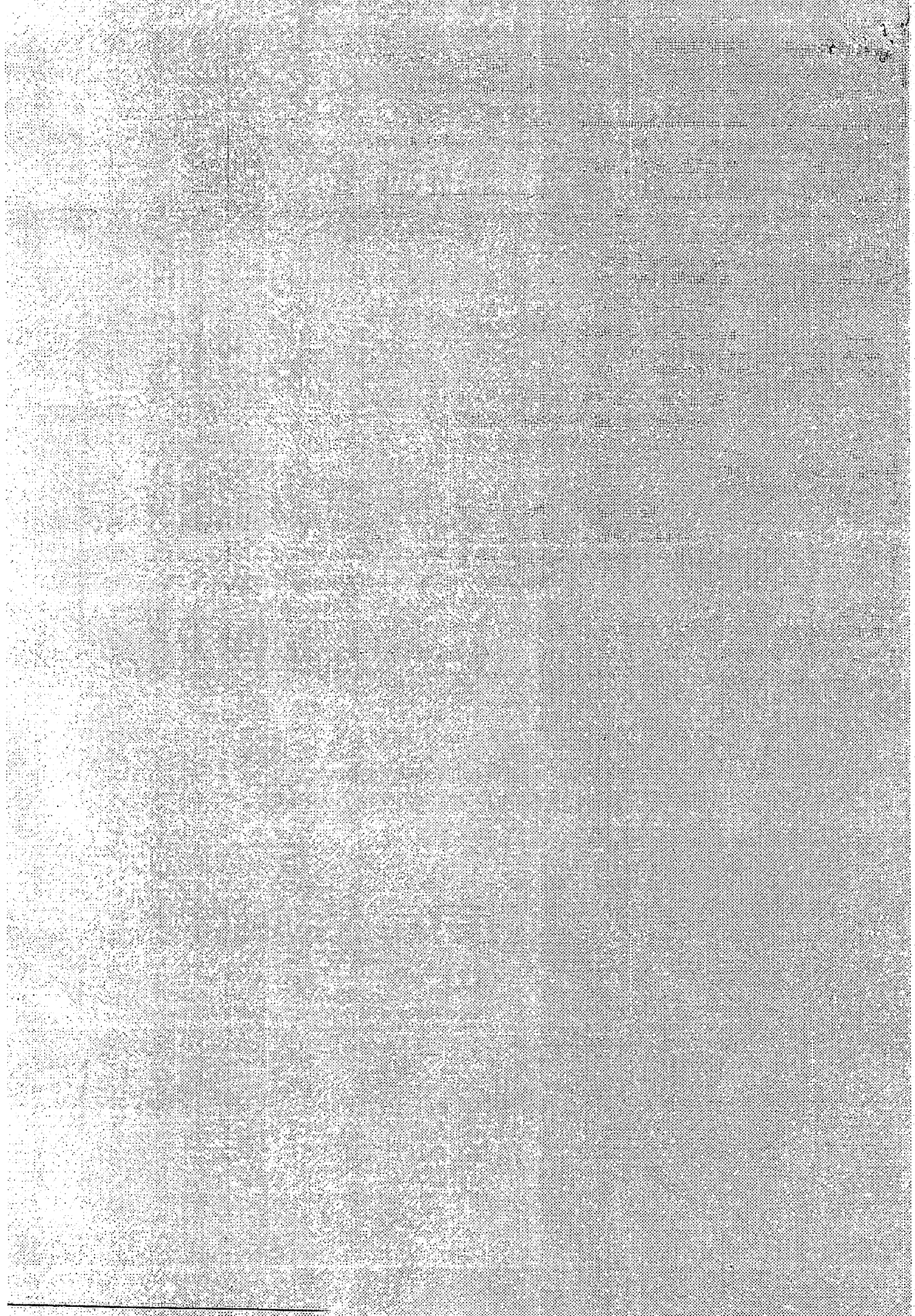


ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				du 01/03/2022 au 31/12/2023 (22 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement	6 810	6 810			880	0,32
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	185 000	36 000	149 000	58,69	167 000	59,65
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	14 550		14 550	6,54	14 550	6,21
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	50 000	27 417	22 583	8,59	32 583	11,68
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	0,38	1 000	0,38
<b>TOTAL (I)</b>	<b>257 360</b>	<b>70 227</b>	<b>187 133</b>	<b>71,20</b>	<b>216 013</b>	<b>77,41</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements			8 653	3,29	9 852	3,53
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	36		36	0,01	132	0,05
. Personnel	2 472		2 472	0,94	91	0,03
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 729		1 729	0,68	2 390	0,88
. Autres	2 761		2 761	1,05		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	60 034		60 034	22,84	50 574	18,12
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>75 684</b>		<b>75 684</b>	<b>28,80</b>	<b>63 039</b>	<b>22,89</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>333 044</b>	<b>70 227</b>	<b>262 818</b>	<b>100,00</b>	<b>279 052</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (22 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : )	3 000	1,14	3 000	1,08
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	300	0,11		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	11 665	4,44		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>16 211</b>	<b>6,17</b>	<b>11 965</b>	<b>4,29</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>31 177</b>	<b>11,86</b>	<b>14 965</b>	<b>5,36</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	134 289	51,10	171 515	61,46
. Découverts, concours bancaires			920	0,33
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	922	0,35	383	0,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 013	15,22	43 400	15,56
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	19 124	7,28	25 321	9,07
. Organismes sociaux	28 190	10,73	17 762	6,37
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 887	1,10	2 523	0,90
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 216	2,37	1 030	0,37
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 232	0,44
Autres dettes				
Instrument financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>231 641</b>	<b>88,14</b>	<b>264 086</b>	<b>94,84</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>262 818</b>	<b>100,00</b>	<b>279 052</b>	<b>100,00</b>

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		du 01/03/2022 au 31/12/2023 (22 mois)		Variation absolue (12 / 22)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	445 274		445 274	100,00	704 443	100,00	-259 169	-36,78	
Production vendue biens									
Production vendue services									
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>445 274</b>		<b>445 274</b>	<b>100,00</b>	<b>704 443</b>	<b>100,00</b>	<b>-259 169</b>	<b>-36,78</b>	
Production stockée					2 738	0,39	-2 738	-100,00	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			6 000	1,35			6 000	N/S	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			250	0,06	7 694	1,09	-7 444	-96,74	
Autres produits			28	0,01	25	0,00	3	12,00	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>451 552</b>	<b>101,41</b>	<b>714 900</b>	<b>101,48</b>	<b>-263 348</b>	<b>-36,83</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			14 719	3,31			14 719	N/S	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			158 561	35,61	291 735	41,41	-133 174	-45,64	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			1 199	0,27	-9 852	-1,39	11 051	112,17	
Autres achats et charges externes			75 839	17,03	130 916	18,68	-55 077	-42,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 888	2,00	11 709	1,66	-2 821	-24,08	
Salaires et traitements			122 609	27,54	198 251	28,14	-75 642	-38,14	
Charges sociales			18 489	4,15	28 029	3,98	-9 540	-34,03	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 880	6,49	41 347	5,87	-12 467	-30,14	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			5	0,00	75	0,01	-70	-93,32	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>429 189</b>	<b>96,38</b>	<b>692 211</b>	<b>98,26</b>	<b>-263 022</b>	<b>-37,99</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>22 363</b>	<b>5,02</b>	<b>22 690</b>	<b>3,22</b>	<b>-327</b>	<b>-1,43</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			2 890	0,65	5 873	0,83	-2 983	-50,78	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>2 890</b>	<b>0,65</b>	<b>5 873</b>	<b>0,83</b>	<b>-2 983</b>	<b>-50,78</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-2 890</b>	<b>-0,64</b>	<b>-5 873</b>	<b>-0,82</b>	<b>2 983</b>	<b>50,79</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>19 473</b>	<b>4,37</b>	<b>16 817</b>	<b>2,39</b>	<b>2 656</b>	<b>15,79</b>	

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		du 01/03/2022 au 31/12/2023 (22 mois)		Variation absolue (12 / 22)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	375	0,08	2 329	0,33	-1 954	-83,89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>375</b>	<b>0,08</b>	<b>2 329</b>	<b>0,33</b>	<b>-1 954</b>	<b>-83,89</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-375</b>	<b>-0,07</b>	<b>-2 329</b>	<b>-0,32</b>	<b>1 954</b>	<b>83,90</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 887	0,85	2 523	0,38	364	14,43
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>451 552</b>	<b>101,41</b>	<b>714 900</b>	<b>101,48</b>	<b>-263 348</b>	<b>-38,83</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>435 341</b>	<b>97,77</b>	<b>702 935</b>	<b>99,79</b>	<b>-267 594</b>	<b>-38,08</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>16 211</b>	<b>3,64</b>	<b>11 965</b>	<b>1,70</b>	<b>4 246</b>	<b>35,49</b>
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						



**LA GOURMANDISE DE MERU**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 3 000,00 Euros

**Siège social : 11 RUE MOUFLETTE**

60110 MERU

**R.C.S : 911 064 897**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/06/2025**

Le 18/06/2025,  
à 12:00,

Les associés de la société **LA GOURMANDISE DE MERU**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame KANOUNI RIHEB, préside la séance en qualité de président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BFY

KY

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n° 1**

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Résolution n° 2**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 16 211,29 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 11 665,40 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 27 876,69 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 27 876,69 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 27 876,69 Euros

### **Résolution n° 3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BFY

KY

**Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**Le Président**



BFY

KY

Handwritten marks and scribbles in the top right corner.